

JOURNEES NATIONALES DE LA CONCERTATION

GROUPE THEMATIQUE « PROCESSUS DE TRANSITION DEMOCRATIQUE »

DECLARATION FINALE

Le Groupe Thématique « Processus de transition démocratique » a réuni au Palais des Congrès du 25 au 29 octobre 2005 près de deux cents participants issus de l'ensemble des horizons politiques et socioprofessionnels de notre pays : représentants des partis politiques, des organisations non gouvernementales, du mouvement associatif, des organisations syndicales et patronales, élus locaux, représentants des professions libérales, presse privée, universitaires et personnalités indépendantes.

Les travaux du Groupe se sont déroulés en trois ateliers.

- Atelier 1: Réforme constitutionnelle et révision des textes ;
- Atelier 2 : Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;
- Atelier 3: Processus électoral.

Au cours des travaux, les différents participants se sont félicités de la concertation initiée par les pouvoirs publics. En ce qui concerne les réformes à apporter, les participants reconnaissent que dans le cadre de la période actuelle, le Gouvernement de transition devrait se limiter essentiellement aux questions relevant du processus de démocratisation de notre système politique.

Les participants ont exprimé avec franchise leur opinion sur les principaux débats traversant notre société, et notamment sur l'Etat de droit et la Constitution, le passif humanitaire, le problème des réfugiés, l'esclavage, le vote des mauritaniens à l'étranger, le droit électoral et sur bien d'autres questions d'intérêt national.

Ils ont en outre convenu de plusieurs points :

En qui concerne la réforme constitutionnelle et la révision des textes

S'agissant tout d'abord des modifications à apporter à la Constitution du 20 juillet 1991, les participants ont adopté, avec de légers amendements, des propositions d'amendements à la constitution du 20 juillet 1991 consistant à garantir l'alternance démocratique, à travers l'institution d'un mandat présidentiel de 5 ans, renouvelable une seule fois.

Pour ce qui est de l'article 104, les participants ont convenu du principe de l'abrogation de cette disposition qui a été ajoutée au texte du référendum de 1991. Toutefois, cet article de la Constitution, qui portera désormais, à titre symbolique, le numéro 103, devra être reformulé pour garantir à la fois la continuité du droit, et la nécessaire adaptation des lois et règlements antérieurs aux nouveaux droits et libertés consacrés par la Loi fondamentale.

Pour compléter ce dispositif, le Gouvernement s'est engagé à instituer une Commission à l'effet d'étudier la conformité à la Constitution des lois en matière de droits et libertés, et à apporter les modifications qui s'avèreraient nécessaires à cet effet.

En ce qui concerne la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

Les participants s'accordent pour considérer que l'institution d'une CENI est une garantie fondamentale de réussite d'une transition démocratique transparente et consensuelle, et approuvent globalement le schéma proposé d'une autorité administrative indépendante, « dépolitisée », chargée du contrôle et de la supervision des élections,

Le Gouvernement s'est engagé à nommer les membres de cette commission au nombre de 15 en concertation avec les partis politiques et la société civile.

En outre et pour conforter la CENI, les participants ont proposé plusieurs mesures d'accompagnement portant notamment sur l'assainissement de l'administration, l'appui aux partis politiques et à la presse.

En ce qui concerne le processus électoral

Après avoir comparé les avantages et inconvénients respectifs des deux formules proposées par le Rapport du Comité interministériel pour l'établissement de la liste électorale,

à savoir le recensement administratif à vocation électorale et la révision extraordinaire des listes, les participants ont opté pour la formule du recensement administratif.

En ce qui concerne le calendrier électoral, les participants adoptent le calendrier proposé qui commence par un référendum le 24 juin 2006 et se termine par des élections présidentielles prévues le 10 juin 2007.

Enfin, les participants ont émis le vœu de voir ce processus national de concertation se poursuivre, pour le bien de l'ensemble des mauritaniens. Le Gouvernement a accepté cette proposition.

Fait à Nouakchott, le 29 octobre 2005

LES PARTICIPANTS